

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
3 NOVEMBRE 2022

DATE de PUBLICATION  
14 NOVEMBRE 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 29  
Votants : 34

L'an deux mille vingt-deux,

le 8 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etai<sup>ent</sup> Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - M. Denis LE RALLE, - Mme Mireille LUCAS, - M. Noël PAUL, - Mmes Joceline PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etai<sup>ent</sup> Absents Excusés : Mme Muriel CLERY, - M. Jean-Paul DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Muriel MALNOE, - Régine ROSSET.

**Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD**

**Mme Muriel MALNOE donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE**

**M. Jean-Paul DANIEL donne pouvoir à M. Bruno HUBERT**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE**

**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Annie DRENO**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Laurence BAUDAIS a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°120-2022 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des ressources humaines, propose d'apporter au tableau des emplois de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne des modifications dans le respect du Code Général de la Fonction Publique et plus précisément son article L.313-1.

Ces modifications concernent deux services : le service RGPD et le service Technique.

**Service RGPD :**

Le Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, impose aux entreprises et aux collectivités le traitement des données à caractère personnel. Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a mis en place un service mutualisé « assistance administrative RGPD » en septembre 2019. Les collectivités adhérentes à ce service sont les communes d'Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, La Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule, Saint-Dolay, ainsi que les SIVU de La Roche-Bernard et des écoles Arzal-Marzan et le syndicat du port.

La mise en conformité au RGPD a nécessité le recours à un agent contractuel de septembre 2019 à décembre 2022.

Les différentes étapes de la mise en conformité arrivant à leur terme à la fin de l'année 2022, trois possibilités d'évolution du service ont été présentées lors du Bureau Communautaire le

19 juillet 2022. 10 collectivités sur 13 se sont prononcées pour le maintien du service mutualisé RGPD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec extension à de nouvelles missions en sus de celles du suivi et de la veille liée au RGPD :

- Délégué à la Protection des Données
- Mise en conformité et suivi des procédures d'archivage réglementaire
- Référent Cybersécurité et Commission d'Accès aux Données Administratives (CADA)
- Référent Mégalis Bretagne pour le bouquet de services numériques
- Mise en œuvre de l'open data, obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et employant au moins 50 salariés

Afin de pouvoir maintenir le service mutualisé avec extension à de nouvelles missions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est donc proposé la création d'un poste de Délégué à la Protection des Données et aux services numériques à temps complet. Ce poste de catégorie B, en filière administrative sera ouvert au grade minimum de Rédacteur et au grade maximum de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe.

Pour rappel, une délibération sera présentée lors d'un prochain Conseil Communautaire pour définir le montant de la participation de chaque commune au financement de ce poste, dès que l'ensemble des communes se seront positionnées sur ce poste.

#### Service Technique :

Le nouveau bâtiment Arc Sud Bretagne nécessite la présence sur site d'un agent référent « logistique et technique », qui sera l'interlocuteur des occupants et des prestataires extérieurs, en lien avec le Pôle technique. De plus, la charge de travail du Pôle technique nécessite un renfort administratif pour mener à bien les projets politiques et assurer pleinement un rôle de support envers les autres services communautaires.

Ainsi, il convient de renforcer l'équipe administrative du pôle technique en créant un poste de référent logistique du bâtiment Arc Sud Bretagne et assistant administratif du Pôle technique. Ce poste de catégorie C, à temps complet, en filière administrative ou animation, sera ouvert au grade minimum d'adjoint administratif / adjoint d'animation, et au grade maximum d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe / adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires sur les deux emplois créés, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par le CGCT, et dans le respect de la procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Il est rappelé que la création de ces deux postes a été approuvée dans le cadre du Plan Pluriannuel de Fonctionnement et d'Investissement (PPFI).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CREER** un emploi de Délégué à la Protection des Données et aux services numériques à temps complet,
- **CREER** un emploi de référent logistique et assistant administratif du Pôle technique,
- **FIXER**, en conséquence, le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 16/11/2022  
Le Président,

